



## **ALERTE :**

# **Le service de cardiologie interventionnelle de l'hôpital de Mantes ferme**

**Cette décision, émanant de l'Agence Régionale de santé d'Ile de France (ARS), a été annoncée lors de la réunion du Schéma Régional d'Organisation sanitaire du 11 mai dernier. L'activité du service est suspendue depuis le 1<sup>o</sup> juillet.**

### **Que signifie cette décision pour la population ?**

**E**n cas d'urgences cardiaques (*par exemple un infarctus du myocarde*), les patients seront transportés dans une clinique d'Evrecquemont (*à côté de Meulan*) ou d'Evreux soit un transport d'une durée de 30 à 45 minutes minimum.

Or, dans ces situations de détresse cardiaque, les soins et les interventions doivent être réalisés rapidement pour limiter les impacts.

### **Une décision incompréhensible**

**E**n 2008, l'hôpital de Mantas avait été autorisé à se doter de matériel performant en matière de cardiologie interventionnelle d'un coût de plus d'un million d'euros .

Le personnel a été formé, deux médecins recrutés, une équipe a été mise en place permettant un service 24 heures sur 24.

Depuis le 11 janvier 2010, le service est opérationnel d'autant que l'hôpital dispose d'un service d'accueil des urgences, de réanimations ainsi que d'un hélicoptère .

Une information a été diffusée à l'ensemble des médecins de la région sur la mise en place de ce service . Les patients proviennent du bassin de vie du Mantois mais également des départements de l'Eure , de L'Eure et Loir et du Val d'Oise, compte tenu de la situation de Mantas à l'extrémité ouest des Yvelines. En six mois, 270 examens ont été réalisés (+29% *par rapport à la situation antérieure*) dont 160 coronarographies (+14%) et 110 dilatations dont 35 dilatations en urgence (+304%).

### **Alors , pour quelles raisons fermer ce service performant ?**

**L'**Agence Régionale de santé s'appuie sur les dispositions du décret n° 2009-409 du 14 Avril 2009 relatives aux activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie qui prévoit un minimum d'actes réalisés par le service, soit pour cette catégorie 350 actes .

Bien entendu, compte tenu de son ouverture récente, le service n'a pas pu réaliser ce nombre d'actes.

Mais ce décret prévoit également que, «par dérogation, l'autorisation peut, à titre exceptionnel, être accordée ou renouvelée à un demandeur dont l'activité sur un site est inférieure au minimum fixé lorsque l'éloignement des autres établissements autorisés à pratiquer ces actes imposerait à la population du territoire de santé les temps de trajet pouvant mettre en jeu le pronostic vital»

### **Poursuivre cette activité de cardiologie interventionnelle est vital ....**

**S**aisissons cette possibilité, Madame le Ministre de la Santé doit permettre au service cardiologie interventionnelle de l'hôpital de Mantas le droit de prouver qu'il répond aux besoins de la population.

Cette offre de soins correspond aux besoins de notre région où l'origine et la culture de nombreux habitants les prédisposent au risque cardiologique.

## Ripostons

**D**es élus s'opposent à cette fermeture, déjà plusieurs conseils municipaux ont pris position. Un comité de défense du service cardiologie se met en place pour sauver ce service vital à la population du bassin de santé du Mantois et des départements limitrophes.

**Demandons , comme la législation le permet, la continuité de l'activité pendant au moins 18 mois, le temps de faire ses preuves.**

**En signant la pétition. En rejoignant le comité**

*Le comité "Cœur.Hôpital.Mantes", 19 juillet 2010*

### Signez, faites signer la pétition

**Nous nous opposons à la fermeture programmée du service de cardiologie interventionnelle de l'Hôpital de Mantes. Ce service, en six mois d'existence, a déjà fait la preuve de son utilité pour la population. Il répond à un besoin vital.**

**Je demande à Madame la Ministre de la santé, à Monsieur le Directeur de l'ARS, aux pouvoirs publics en général, que l'Hôpital de Mantes soit tout simplement autorisé à faire ses preuves pendant 18 mois.**

Nom et prénom	Adresse	E-mail ou portable	Signature

**A remettre à un membre du Comité de votre connaissance ou à renvoyer à Comité "Cœur.Hôpital.Mantes", Cabinet médical Pasteur, Centre commercial Les Merisiers 78711 Mantes la Ville..**

*Le comité "Cœur.Hôpital.mantes" est ouvert à toutes celles et à tous ceux qui, quelles que soient par ailleurs leurs sensibilités politiques, veulent défendre le droit pour la population d'être soignée dans de bonnes conditions.*

*Un blog a été créé. Vous y trouverez des informations sur notre activité. Vous avez la possibilité de lire et d'écrire des commentaires.*

*Le blog → <http://coeur.hopital.mantes.over-blog.com>*